



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Rectrice,
Chancelière des Universités

Téléphone
01 57 02 62 59
Télécopie
01 57 02 62 50
Courriel
ce.recteur@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 02 décembre 2015

La Rectrice de l'Académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale du premier
degré

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école

S/c de Madame et Messieurs les
inspecteurs d'académie, directeurs des
services académiques de l'Éducation
nationale de la Seine-et-Marne, de la
Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale du second degré
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'académie - inspecteurs pédagogiques
régionaux

Objet : attentats – évolution des directives académiques

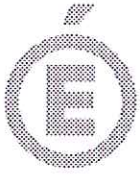
A la suite des événements récents, le Parlement a étendu la période de l'état d'urgence jusqu'à fin février 2016 et le dispositif Vigipirate au niveau « alerte attentat » est maintenu en Ile-de-France. Le respect de ce dispositif est particulièrement important dans les semaines à venir.

Dans l'académie de Créteil, les consignes suivantes doivent être appliquées.

- 1) Les voyages scolaires et les sorties occasionnelles (théâtre, sortie nature, etc.)

Les sorties occasionnelles et les voyages scolaires sont de nouveau autorisés en Ile-de-France dans le respect des consignes du plan Vigipirate « alerte attentat », à compter du mercredi 2 décembre. Les équipes qui encadrent les élèves doivent assurer une vigilance accrue lors des déplacements.

Il est demandé aux classes voyageant en Ile-de-France d'éviter les lieux extérieurs hautement touristiques.



2

Les écoles et les établissements scolaires ont pour obligation de signaler en amont les voyages scolaires y compris à l'étranger à l'autorité académique.

Adresses de signalement des voyages scolaires :

- Seine-Saint-Denis : ce.93divel@ac-creteil.fr
- Val-de-Marne : ce.94ia@ac-creteil.fr (pour le 2nd degré), ce.94desec@ac-creteil.fr (1^{er} degré)
- Seine-et-Marne : ce.77divel@ac-creteil.fr

En lien avec les préfets, l'autorité académique pourra interdire un voyage si les conditions de sécurité ne sont pas remplies.

- 2) Toute manifestation majeure que l'éducation nationale souhaite organiser doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la préfecture.

Adresses de demande d'autorisation :

- Seine-Saint-Denis : ce.93cabinet@ac-creteil.fr
- Val-de-Marne : ce.94ia@ac-creteil.fr
- Seine-et-Marne : pref-directeur-cabinet@seine-et-marne.gouv.fr

3) La COP 21

Concernant l'implication des écoles et établissements scolaires dans la COP 21 (conférence Paris-Climat 2015), qui se tient au Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015 et pour laquelle la venue d'élèves était initialement prévue. Pour des raisons de sécurité, à titre de précaution, **tous les déplacements liés à la COP 21 sur le site du Bourget sont annulés**, sans exception.

Enfin, le site académique ac-creteil.fr est actualisé par des informations utiles et officielles en continu, je vous invite à le consulter régulièrement.

Béatrice GILLE